

AR Prefecture

006-210601233-20231206-010-DE
Reçu le 11/12/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : mercredi 06 décembre 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :
Date d'envoi : 30 novembre 2023
Date d'affichage : 30 novembre 2023

Délibération :
Télétransmis en Préfecture des AM le : 11 DEC. 2023
Affichée en mairie le : 11 DEC. 2023
Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTE DE
SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE
PROXIMITE**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	26	33	7	2

Pôle / Service : Direction de la relation à l'usager
Délibération N° : DCM20231206_10

Rapporteur : Madame GALEA
Secrétaire de séance : Madame HALIOUA

Le mercredi 06 décembre 2023 à 16H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danièle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Alexandra **DEY**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Patricia **CANESTRIER**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame ESPANOL à Monsieur BONFILS
Monsieur RADIGALES à Monsieur SEGURA
Madame NESONSON à Monsieur ELBAZ
Madame GUERRIER BUISINE à Madame FRANQUELIN
Monsieur VILLARDRY à Madame CANESTRIER
Madame RAMELLA-VICENTE à Monsieur PAUSELLI
Madame BELOT à Madame CORVEST

Absent(s) :

Monsieur DOMINICI, Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

Dans un contexte économique difficile et incertain, l'activité des entreprises et les emplois qu'elle crée, doivent être soutenus. Conscients des difficultés que traversent nos entreprises locales fragilisées et durement

OBJET : SIGNATURE DE LA CHARTRE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE

impactées financièrement, la solidarité territoriale doit être au cœur de l'action publique, notamment en encourageant la consommation et les achats de proximité.

A ce titre, et en complémentarité des actions déjà engagées auprès des commerces et artisans, la Commune de Saint-Laurent-du-Var entend mener une politique affirmée de soutien et de valorisation des artisans de son territoire ; acteurs incontournables de l'économie de proximité, de l'attractivité de la commune et de la vie sociale locale.

Dans ce contexte, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence Alpes Côte d'Azur propose à la Commune de Saint Laurent du Var, la signature d'une charte de soutien à l'activité économique de proximité afin de formaliser son engagement, à ses côtés.

En signant cette charte, la Commune s'engage sur les quatre priorités suivantes :

- Faciliter la promotion des savoir-faire artisanaux locaux auprès des consommateurs et diffuser le label « Consommez local, consommez artisanal » pour la valorisation des produits locaux ;
- Maintenir et renforcer l'activité artisanale sur son territoire ;
- Favoriser le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la reprise d'entreprise et mettant en place un dispositif de veille auprès des entreprises existantes pour anticiper et faciliter la transmission / reprise ;
- Soutenir la politique volontariste de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat au travers de son offre de services qui repose notamment sur l'écoute des besoins, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet et des artisans installés qui souhaitent développer leur activité.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale Vie économique, commerce et artisanat qui s'est tenue en date du 28 novembre 2023.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la charte de soutien à l'activité économique avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence Alpes Côte d'Azur telle qu'annexée à la présente ainsi que tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte de soutien à l'activité économique avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence Alpes Côte d'Azur telle qu'annexée à la présente ainsi que tous les documents y afférents.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

